

Synology®

Synology NAS DS620slim

Guide d'installation matérielle

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte.....	3
Vue d'ensemble du Synology NAS.....	4
Caractéristiques.....	5
Consignes de sécurité.....	6
Accessoires disponibles en option.....	7

Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation.....	8
Installer les disques.....	8
Ajouter un module de RAM sur un Synology NAS.....	10
Démarrer votre Synology NAS.....	12
Tableau des voyants LED.....	13

Chapitre 3 : Maintenance du système

Remplacement d'un ventilateur défaillant.....	14
---	----

Chapitre 4 : Installer DSM sur le Synology NAS



Installer DSM avec Web Assistant.....	15
En savoir plus.....	15

Avant de commencer

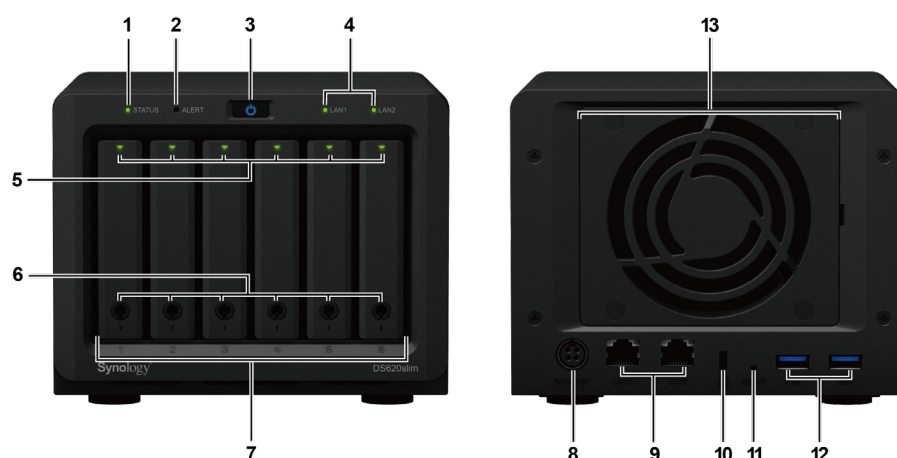
Nous vous remercions d'avoir acheté un produit Synology. Avant l'installation de votre nouveau Synology NAS, veuillez vérifier le contenu du colis afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les consignes de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre Synology NAS.

Remarque : Toutes les images ci-dessous sont fournies uniquement à des fins d'illustration et peuvent différer du produit réel.

Contenu de la boîte

1 unité principale		1 cordon d'alimentation secteur
		
		1 adaptateur secteur CA
		
14 vis de fixation pour disques durs 2,5"	2 clés de tiroir de disque dur	2 câbles LAN RJ-45
		

Vue d'ensemble du Synology NAS



N°	Nom de l'élément	Emplacement	Description
1	Témoin d'état	Panneau avant	Affiche l'état du système. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Tableau des voyants LED ».
2	Témoin d'alerte		Affiche les avertissements concernant le ventilateur ou la température. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Tableau des voyants LED ».
3	Bouton d'alimentation		1. Appuyez pour allumer le Synology NAS. 2. Pour éteindre le Synology NAS, maintenez le bouton d'alimentation enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip et que le voyant LED d'alimentation commence à clignoter.
4	Témoin LAN		Affiche l'état de la connexion réseau. Pour plus d'informations, consultez l'« Tableau des voyants LED ».
5	Témoin d'état du disque		Affiche l'état du disque installé. Pour plus d'informations, reportez-vous à « Tableau des voyants LED ».
6	Verrou de tiroir de disque		Verrouille ou déverrouille les tiroirs de disque.
7	Tiroir de disque		Installez les disques (disques durs ou disques SSD) ici.
8	Port d'alimentation	Panneau arrière	Connectez le cordon d'alimentation secteur ici.
9	Port LAN		Connectez les câbles réseau ici.
10	Fente de sécurité Kensington		Fixez un verrou de sécurité Kensington ici.
11	Bouton RESET		1. Appuyez sur le bouton et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip pour restaurer l'adresse IP par défaut, le DNS Server et les mots de passe définis pour le compte admin . 2. Maintenez enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis appuyez à nouveau de manière prolongée jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour remettre le Synology NAS en état « Non installé », afin de pouvoir réinstaller DiskStation Manager (DSM).
12	Ports USB 3.0		À l'aide de ces ports, connectez des disques externes ou d'autres périphériques USB à votre Synology NAS.
13	Ventilateur		Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur est défaillant, le Synology NAS émet un bip sonore.

Caractéristiques

Élément	DS620slim
Types de disques compatibles	SATA 2,5" x 6
Capacité brute interne maximale	30 To (6 disques durs de 5 To)
Ports externes	USB 3.0 x 2
Ports LAN	1GbE (RJ-45) x 2
Taille (H x l x P) (mm)	121 x 151 x 175
Poids (kg)	1,4
Clients pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Windows 7 et Windows 10 • Mac OS X 10.11 et versions ultérieures
Systèmes de fichiers	<ul style="list-style-type: none"> • Interne : Btrfs, ext4 • Externe : Btrfs, ext4, ext3, FAT, NTFS, HFS+, exFAT¹
Types de RAID pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • RAID 5 • RAID 6 • RAID 10 • Synology Hybrid RAID (Tolérance d'erreur jusqu'à 2 disques)
Certifications d'agences	<ul style="list-style-type: none"> • FCC Classe B • CE Classe B • BSMI Classe B
Hibernation du HDD	Oui
Marche/arrêt programmé	Oui
Wake on LAN	Oui
Versions localisées	<ul style="list-style-type: none"> • English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Portugais du Brésil • Portugais Européen • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • ไทย • 繁體中文 • 简体中文
Exigences d'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Tension de ligne : 100V à 240V CA • Fréquence : 50/60Hz • Température de fonctionnement : De 32 à 104 °F (0 à 40 °C) • Température de stockage : De -5 à 140 °F (-20 à 60 °C) • Humidité relative : 5 % à 95 % HR

Remarque : Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modification sans préavis. Veuillez consulter www.synology.com pour accéder aux informations les plus récentes.

¹ Il est possible d'activer la prise en charge d'exFAT en achetant et en téléchargeant exFAT Access dans le Centre de paquets.


Consignes de sécurité

	<p>Évitez l'exposition directe à la lumière solaire ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de niveau de température ou d'humidité.</p>
	<p>Placez toujours le produit avec le côté droit dirigé vers le haut.</p>
	<p>Ne le placez pas à proximité de liquides.</p>
	<p>Avant de le nettoyer, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essuyez l'unité avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produits chimiques ou de nettoyeurs en aérosol.</p>
	<p>Afin d'éviter de faire tomber l'unité, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.</p>
	<p>Le cordon d'alimentation doit être branché sur une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.</p>
	<p>Pour mettre le périphérique complètement hors tension, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont débranchés de la source d'alimentation.</p>
	<p>Risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type incorrect. Procédez à la mise au rebut des batteries usagées de façon appropriée.</p>



Accessoires disponibles en option

Avec les accessoires Synology, vous pouvez personnaliser votre Synology NAS pour l'adapter à différents environnements professionnels, sans vous soucier, ni de la compatibilité, ni de la stabilité. Visitez le site Web www.synology.com/compatibility pour plus d'informations.

- **Module de mémoire**

Nom de modèle	Image	Description
D3NS1866L-4G		D3NS1866L-4G DDR3L-1866 sans mise en mémoire tampon SO-DIMM 204 broches 1,35 V

- **Pièce de rechange**

Nom de modèle	Image	Description
Tiroir de disque 2,5 pouces (D1)		Tiroir HDD 2,5 pouces pour la série DS Slim
Ventilateur 80 X 80 X20_4		Ventilateur système pour la série DS Slim
Adaptateur 65 W_2		Adaptateur 65 W, niveau VI

Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires pour l'installation

- Un tournevis
- Au moins un disque SATA de 2,5" (accédez à www.synology.com pour connaître les modèles de disques compatibles)

Avertissement : Si vous installez un disque qui contient des données, le système formate le disque et efface toutes les données existantes. Veuillez sauvegarder les données importantes avant l'installation.

Installer les disques

- 1 Tirez un des tiroirs de disque, puis enlevez-le.



- 2 Placez un disque dans le tiroir de disque et serrez les vis fournies pour fixer le disque en place, comme illustré ci-dessous.



3 Insérez le tiroir de disque dans la baie de disque vide.



Important : Assurez-vous que le tiroir de disque est complètement inséré. Si tel n'était pas le cas, votre disque pourrait ne pas fonctionner correctement.

4 Répétez cette procédure pour installer tous les disques préparés.

5 Les disques sont numérotés selon le schéma ci-dessous.



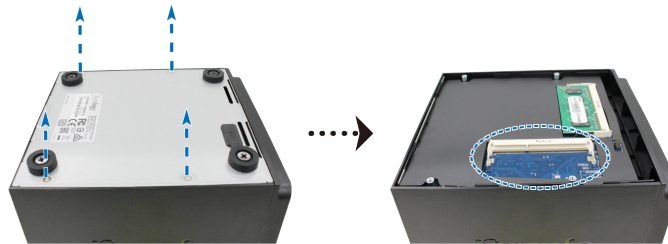
Remarque : Si vous voulez créer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

Ajouter un module de RAM sur un Synology NAS

Le module optionnel de RAM DDR3 Synology est conçu pour augmenter la mémoire du Synology NAS. Suivez les étapes ci-dessous pour installer, vérifier ou retirer un module de RAM sur votre Synology NAS.

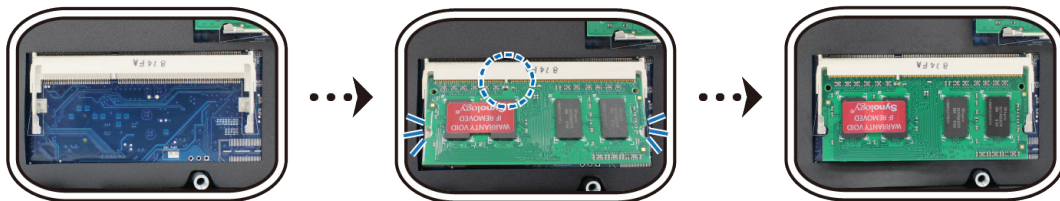
Pour installer un module de RAM :

- 1 Éteignez le Synology NAS. Débranchez tous les câbles connectés au Synology NAS pour éviter tout dommage éventuel.
- 2 Les modules de RAM se situent en bas du DS620slim.
- 3 Retirez les 4 vis qui maintiennent le panneau inférieur. Soulevez le panneau et mettez-le de côté. Vous pouvez voir un module de RAM de 2 Go déjà installé.



Important : Lorsque vous retirez le panneau, les composants internes sensibles sont exposés. Évitez de toucher quoi que ce soit hormis le bloc mémoire lorsque vous retirez ou ajoutez un module de mémoire.

- 4 Insérez le nouveau module de mémoire dans le logement :
 - a Alignez l'encoche du bord doré du module avec l'encoche du logement.
 - b Inclinez la carte et insérez le module dans le logement. Assurez-vous que le module est correctement inséré.
 - c Poussez le module de mémoire vers le bas en exerçant une pression modérée jusqu'à ce que vous entendiez un déclic.



Remarque :

- Tenez le module de mémoire par les bords et ne touchez pas les connecteurs dorés.
- Synology n'offre aucune garantie complète du produit ni assistance technique si des modules de RAM autres que ceux de Synology sont utilisés pour la mise à niveau de la mémoire.

- 5 Remettez en place le panneau inférieur, faites d'abord glisser le panneau inférieur avant, comme illustré ci-dessous. Remettez en place les 4 vis que vous avez retirées à l'étape 3.



- 6 Reconnectez les câbles que vous avez retirés à l'étape 1, puis appuyez sur le bouton d'alimentation et maintenez-le enfoncé pour allumer votre Synology NAS.

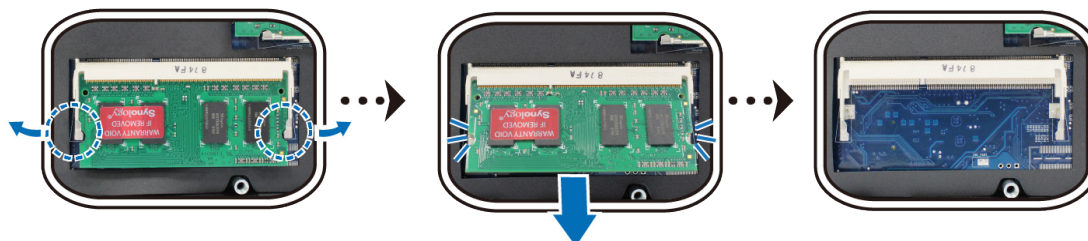
Pour s'assurer que le Synology NAS reconnaît la nouvelle capacité mémoire :

- 1 Installez DiskStation Manager (DSM). Pour en savoir plus, consultez la section [Installer DSM sur le Synology NAS](#).
- 2 Connectez-vous à DSM en tant qu'**admin** ou en tant qu'utilisateur appartenant au groupe **administrators**.
- 3 Vérifiez la valeur de **Mémoire physique totale** dans **Panneau de configuration > Centre d'infos**.

Si le Synology NAS ne reconnaît pas le module de mémoire ou ne démarre pas correctement, vérifiez que le module de mémoire est correctement installé.

Pour retirer le module de RAM :

- 1 Suivez les étapes 1 à 3 de la section « Pour installer un module de RAM : » pour éteindre le Synology NAS, débrancher les câbles, puis enlever le panneau inférieur.
- 2 Poussez vers l'extérieur les leviers des deux côtés du module de RAM. Le module est relâché de son logement.



- 3 Tenez le module de mémoire par les encoches et enlevez-le du logement.
- 4 Remettez en place le panneau inférieur. Remettez en place et serrez les vis que vous avez retirées à l'étape 1.

Démarrer votre Synology NAS

- 1 Connectez une extrémité de l'adaptateur secteur CA au port d'alimentation du Synology NAS. Connectez l'autre extrémité à la prise secteur.



- 2 Connectez au moins un câble LAN à l'un des ports LAN du Synology NAS. Connectez l'autre extrémité à votre commutateur, routeur ou concentrateur.



- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation du panneau avant pour allumer le Synology NAS.



Tableau des voyants LED

Voyant LED	Couleur	État	Description
ÉTAT	Vert	Statique	Volume normal
	Orange	Clignotant	Volume dégradé / Volume en panne
			Volume non créé
			DSM non installé
Éteint		Hibernation du HDD	
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage / Arrêt
	Éteint		Arrêté
LAN	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
LAN arrière (à droite de la prise)	Vert	Statique	Connexion Gigabit
	Orange	Statique	Connexion 100 Mbits/s
	Éteint		Connexion 10 Mbits/s / Pas de réseau
LAN arrière (à gauche de la prise)	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
Disque 1-6	Vert	Statique	Disque prêt et inactif
		Clignotant	Accès au disque en cours
	Orange	Statique	Erreur de disque / Port désactivé ¹
	Éteint		Pas de disque interne/Mise en veille prolongée du HDD avec options avancées

Remarque : Ce tableau s'applique aux Synology NAS qui exécutent DSM 6.2.3 et les versions antérieures. Pour DSM 6.2.4 et les versions ultérieures, veuillez consulter [cet article](#) pour obtenir les toutes dernières informations.

¹ Essayez de redémarrer votre Synology NAS ou insérez à nouveau le ou les disques, puis exécutez l'outil de diagnostic du fabricant du HDD/SSD afin de vérifier l'état du ou des disques. Si vous pouvez vous connecter à DSM, exécutez le test intégré S.M.A.R.T. pour analyser le ou les disques. Si le problème persiste, veuillez contacter l'assistance technique de Synology pour obtenir de l'aide.

Maintenance du système

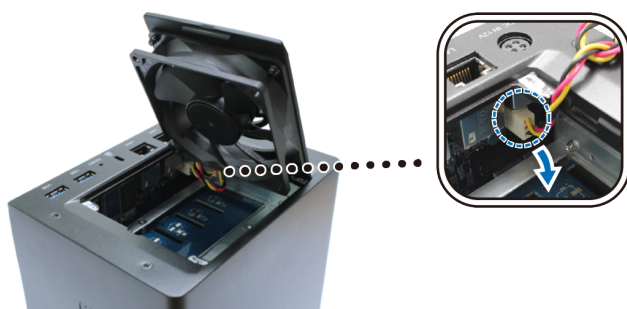
Remplacement d'un ventilateur défectueux

Si le ventilateur de refroidissement situé à l'arrière du Synology NAS est défectueux, suivez les étapes ci-dessous pour le retirer et le remplacer par un neuf.

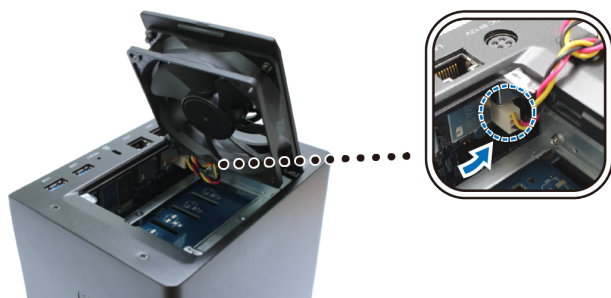
- 1 Éteignez le Synology NAS et débranchez le cordon d'alimentation.
- 2 Prenez l'arrière de votre Synology NAS. Soulevez et ouvrez le boîtier du ventilateur à l'aide d'un tournevis plat.



- 3 Recherchez le cordon d'alimentation du ventilateur et débranchez-le délicatement.



- 4 Remplacez le ventilateur défectueux par un nouveau. Branchez le cordon d'alimentation du nouveau ventilateur sur le Synology NAS, comme illustré ci-dessous.



- 5 Glissez d'abord un côté du ventilateur dans le Synology NAS, puis fermez le boîtier du ventilateur.



Installer DSM sur le Synology NAS

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) (le système d'exploitation à interface Web de Synology) sur votre Synology NAS.

Installer DSM avec Web Assistant

Le Synology NAS est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis Internet et à l'installer sur le Synology NAS. Pour utiliser Web Assistant, procédez comme suit.

- 1 Allumez le Synology NAS.
- 2 Ouvrez un navigateur Web sur un ordinateur connecté au même réseau que le Synology NAS.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur :
 - a find.synology.com
 - b synologynas:5000
- 4 Web Assistant sera lancé sur votre navigateur Web. Il recherche et trouve votre Synology NAS sur le réseau local. L'état du Synology NAS doit indiquer **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connecter** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions affichées à l'écran.
- 6 Si vous quittez accidentellement le processus d'installation avant qu'il ne soit fini, identifiez vous dans DSM en tant qu'**admin** (nom de compte administrateur par défaut) en laissant le mot de passe vide.

Remarque :

1. Le Synology NAS doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.
2. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
3. Le Synology NAS et l'ordinateur doivent être tous deux situés sur le même réseau local.

En savoir plus

Félicitations ! Votre Synology NAS est maintenant prêt à être utilisé. Pour plus d'informations sur le Synology NAS ou pour accéder à des ressources en ligne, visitez www.synology.com.

SYNOLOGY, INC. CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-LIRE ATTENTIVEMENT : CE CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL ("CLUF") EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (UN INDIVIDU OU UNE ENTITÉ LÉGALE) ET SYNOLOGY, INC. ("SYNOLOGY") POUR LE LOGICIEL SYNOLOGY INSTALLÉ SUR LE PRODUIT SYNOLOGY ACHETÉ PAR VOUS (LE "PRODUIT") OU TÉLÉCHARGÉ LÉGALEMENT DEPUIS WWW.SYNOLOGY.COM, OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY ("LOGICIEL").

VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LIÉ(E) PAR LES TERMES DE CE CLUF EN UTILISANT LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL SUR LES PRODUITS OU L'APPAREIL CONNECTÉ AUX PRODUITS. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, VEUILLEZ NE PAS UTILISER LES PRODUITS CONTENANT LE LOGICIEL OU TÉLÉCHARGER LE LOGICIEL DEPUIS WWW.SYNOLOGY.COM, OU TOUT AUTRE CANAL FOURNI PAR SYNOLOGY. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence Limitée de Logiciel. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit ou sur votre appareil connecté au Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde uniquement.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») ou tout autre canal fourni par Synology mettant à jour ou complétant le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mises à jour ou compléments, auquel cas, lesdites clauses distinctes prévaudront.

Section 5. Limitations de Licence La licence stipulée dans les Sections 1, 2 et 3 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclaré la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel de toute autre manière; (c) effectuer des opérations de rérotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où une telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel. Soumis aux limitations spécifiées dans cette section 5, il ne vous est pas interdit de fournir des services hébergés par le serveur Synology NAS à des parties tierces à des fins commerciales.

Section 6. Source Libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL ne régissent que des Composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez de vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit par Synology ou son agent autorisé par Synology.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology ou ses concédants possède tous les droits, titres et intérêts relatifs au Logiciel, y compris mais non limité au copyright et à tous les autres droits concernant la propriété intellectuelle.

Section 9. Garantie Limitée. Synology fournit une garantie limitée que le Logiciel sera substantiellement conforme aux éventuelles spécifications publiées par Synology pour le Logiciel, ou d'autre part établies sur le Site web, pour une période requise par votre législation locale. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant

de : (w) l'utilisation, la reproduction, la distribution ou la divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Assistance. Pendant la période spécifiée dans la Section 9, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la période applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DISPOSITION CONTRAIRE CI-DESSUS, LE LOGICIEL EST FOURNI "COMME TEL" ET AVEC TOUS SES DÉFAUTS. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DÉCLINENT ICI TOUTES LES AUTRES GARRANTIES EXPRESSES, TACITES OU RECONNUES PAR LA LOI OU AUTRE, Y COMPRIS MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, UN USAGE PRÉCIS OU UN BUT PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON VIOLATION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT DE BUGS, D'ERREURS, DE VIRUS OU D'AUTRES DÉFAUTS.

Section 12. Exclusion de Certains Dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limitation de Responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en Matière d'Exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 16. Cession. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers, sauf pour celui pré-installé dans les Produits. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 17. Loi en Vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi et interprété par les lois du pays, avec lequel Synology Inc. a été organisé, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire.

Section 18. Règlement des Différends. Tout différend, controverse ou réclamation découlant ou en relation avec ce CLUF sera réglé exclusivement et au terme d'un arbitrage assuré par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi sur les arbitrages et les réglementations en vigueur en fonction desquelles Synology Inc. a été organisé. Dans de tels cas, l'arbitrage sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera consolidé à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage devra se tenir à Taipei et les procédures d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations devant une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 18. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 19. Frais d'Avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 20. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 21. Intégralité du Contrat Le présent CLUF stipule l'ensemble de l'accord bilatéral qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Ce CLUF est une traduction de la version en langue anglaise. Dans le cas d'un conflit entre la version anglaise et une version non anglaise, la version anglaise prévaut.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP, (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Produits

- (a) « Produits » se rapporte aux Nouveaux produits ou aux Produits rénovés.
- (b) « Nouveau produit » comprend : (1) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produits Synology RS810+, RS810RP+, RX410, tous les modèles de la série FS, tous les modèles de NAS DS/RS avec le suffixe XS+/XS (à l'exception du RS3413xs+) de la série 13 ou des séries ultérieures, toutes les unités d'expansion DX/RX/RXD avec au minimum 12 baies de disques durs, de la série 13 ou des séries ultérieures, les NIC 10GbE, ainsi que les modules mémoire ECC DDR4 et ECC DDR3. (2) « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produits Synology RS3413xs+, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, NVR1218, NVR216, VS960HD, VS360HD, VS240HD, M2D17, M2D18 et tous les autres modules mémoire non inclus dans la catégorie I. (3) « Produit de catégorie III » fait référence aux modèles de produit Synology qui correspondent aux exigences suivantes : tous les modèles de NAS DS sans le suffixe XS+/XS et avec au minimum 5 baies de disque dur de la série 12 ou des séries ultérieures, tous les modèles de NAS RS sans le suffixe XS+/XS de la série 12 ou des séries ultérieures et toutes les unités d'extension DX/RX avec 4 ou 5 baies de disques durs de la série 12 ou des séries ultérieures. (4) « Produit de catégorie IV » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le Client après le 1er mars 2008. (5) « Produit de catégorie V » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client avant le 29 février 2008 et à toutes les « pièces détachées » achetées directement auprès de Synology.
- (c) « Produit rénové » fait référence à tous les produits Synology qui ont été rénovés et vendus directement par Synology via la boutique en ligne, à l'exclusion de ceux vendus par un distributeur ou un revendeur agréé Synology.
- (d) Autre définition : « Client » fait référence à la personne ou à l'entité à l'origine de l'achat du Produit à Synology ou à un distributeur ou un revendeur agréé Synology. « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne gérée par Synology ou à une filiale de Synology. « Logiciel » fait référence au logiciel Synology propriétaire qui accompagne le Produit lors de son achat par le Client, téléchargé par le Client sur le site Web, ou préinstallé sur le Produit par les soins de Synology. Le logiciel comprend tous les firmwares, supports, images, animations, vidéos, audio, textes et applets associés incorporés au logiciel ou au Produit, ainsi que toutes les mises à jour ou mises à niveau dudit logiciel.

Section 2. Période de garantie

- (a) « Période de garantie » : La période de garantie commence à la date d'achat du Produit par le client et se termine (1) cinq ans après cette date pour les Produits de catégorie I ; (2) trois ans après cette date pour les Produits de catégorie II et III ; (3) deux ans après cette date pour les Produits de catégorie IV ; (4) un an après cette date pour les Produits de catégorie V ; ou (5) 90 jours après cette date pour les produits rénovés, à l'exception de ceux vendus « en l'état » ou « sans garantie » dans la boutique en ligne. Sans présenter ce reçu d'achat ou cette facture, la période de garantie prend effet à la date de fabrication, en fonction de notre enregistrement interne.
- (b) « Période de garantie étendue » : Pour un Client ayant acheté le service optionnel EW201/ EW202 pour les Produits applicables spécifiés dans la section 1 (b), la Période de garantie spécifiée dans la section 2 (a) du Produit applicable enregistré avec le service optionnel EW201/EW202 sera prolongée de deux ans.

Section 3. Garanties et recours limités

3.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 3.6, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçons et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Cette garantie limitée ne s'applique pas au Logiciel qui sera soumis au contrat de licence utilisateur final fourni avec le Produit, le cas échéant. Synology ne fournit pas de garantie aux Produits rénovés vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la boutique en ligne.

3.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une non-conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 3.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non-conformité par Synology, Synology pourra : (a) avoir recours à des moyens commerciaux raisonnables pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question, sur retour du Produit complet, comme stipulé dans la Section 3.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie selon les dispositions de la Section 3.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non-conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 3.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physique du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou

remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés des fournisseurs ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie de compatibilité avec le disque dur.

3.3 Retour. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 3.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») par Synology avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les recours en garantie, le Client doit retourner le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 3.3 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribuer un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés, jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA correspondant.

3.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit couvert par la présente Garantie, telle que stipulée dans la Section 3.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition choisie par Synology, après réception du Produit non conforme retourné en accord avec la Section 3.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client (« Service de remplacement de Synology »).

3.5 Assistance. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

3.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors des composants matériels et logiciels pour lesquels le Produit a été conçu ; ou encore (e) qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non-conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées comme non avenues si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 3 prendra fin en cas de vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

3.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPLICITES OU IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, DU COURS DE LA TRANSACTION OU DE L'USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UN DOMMAGE (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SERONT TOUJOURS EN SECURITE ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AUSSI LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 4. Limitations de responsabilité

4.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de

contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

4.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU SIMILAIRE (NOTAMMENT, SANS LIMITATIONS, LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ACTIVITE) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI QUE TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, PAR UN DOMMAGE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA RESPONSABILITE CIVILE OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

4.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion précédente de certains types de dommages et limitations de responsabilités s'appliquera dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 5. Divers

5.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts sur les droits de propriété intellectuelle du Produit, et aucun titre ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, de toute documentation ou logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client aux termes de cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétro-ingénierie sur le Produit ou composant en question ou le Logiciel qui l'accompagne, ni ne tentera de commettre des malversations, d'entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

5.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie directement, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

5.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf dans les cas explicitement autorisés par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie objecte spécifiquement à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie octroyée par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autrement, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions de tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors cette Garantie prévaudra, sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie, qu'il remplace.

5.4 Législation en vigueur. Sauf interdiction explicite par la loi locale, la présente garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis, pour les Clients résidant aux États-Unis ; et par les lois de la république de Chine (Taiwan) pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, à l'exclusion des dispositions relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations unies de 1980 portant sur les contrats relatifs au commerce international de biens ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

5.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et de manière définitive au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sous réserve des dispositions mentionnées ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et se limitera uniquement aux controverses entre le Client et Synology. L'arbitrage, en tout ou en partie, ne sera consolidé à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage aura lieu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur devra récupérer tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage pris en charge par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quel tribunal de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout

différend par le biais d'un arbitrage irrévocable, conformément aux dispositions de cette Section 5.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'un arbitrage mené par trois arbitres neutres, en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. Loi sur l'Arbitrage et réglementations en vigueur. L'arbitrage devra se tenir à Taipei, Taiwan ; les procédures R.O.C. et d'arbitrage devront être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour de justice ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

5.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'un arbitrage, d'une médiation ou de tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

5.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris, sans limitation, à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

5.8 Divisibilité. Si un tribunal compétent détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale ou non applicable, les clauses restantes demeurent pleinement en vigueur et conservent tous leurs effets.

5.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue la totalité du contrat et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide, à moins de stipulation contraire formulée par écrit et signée par la partie liée par la présente.

FCC Declaration of Conformity

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

この装置は、クラス B 機器です。この装置は、住宅環境で使用することを目的としていますが、この装置がラジオやテレビジョン受信機に近接して使用されると、受信障害を引き起こすことがあります。

取扱説明書に従って正しい取り扱いをして下さい。

VCCI — B